

Membres présents

Membres de droit

- Madame Sophie Mazens, chef du Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Madame Simone Bonnafous, directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;
- Monsieur Philippe Vallas, adjoint au directeur du Département de la Conservation, Bibliothèque nationale de France.

Représentants des établissements utilisateurs

- Monsieur Thierry Kouamé, chargé de la politique documentaire au sein de l'Université Paris 1 ; représentait Monsieur Georges Haddad, président de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Madame Clothilde, Zur Nedden, représentait Monsieur Barthélémy Jobert, président de l'Université Paris-Sorbonne-Paris 4.

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Benoît Lecoq, inspecteur général des bibliothèques ;
- Monsieur Jacques Millet, délégué à l'information scientifique et technique à la Direction de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ;
- Monsieur Bernard Pellat, ex-doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes-Paris 5.

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur ;
- Madame Chantal Bonnefoy, inspectrice divisionnaire des finances publiques au Contrôle budgétaire régional de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France ;
- Madame Nadine Feindel, attachée d'administration de l'État au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur ;
- Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLES.

Invités

- Madame Laurence Bobis, directrice de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art ;
- Madame Laure Cardoux, responsable des ressources humaines du CTLES ;
- Madame Hélène Chaudoreille, responsable Ressources et savoirs, Fondation Paris Sciences et Lettres ;
- Monsieur Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Madame Stéphanie Groudiev, Chef du projet Grand Équipement Document, Campus Condorcet ;
- Monsieur Laurent Hédoïn, chef du pôle traitement des collections au CTLES ;
- Madame Chantal Clem, contrôleur budgétaire académique, Rectorat de l'Académie de Créteil ;
- Madame Aurélie Robin, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, service des affaires budgétaires, CTLES
- Madame Valérie Tesnière, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

Membres représentés ou excusés

- Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général adjoint de la Chancellerie des Universités, Rectorat de Paris ;
- Monsieur Eric de Chassey, directeur général de l'Institut national d'histoire de l'Art ;
- Monsieur Georges Haddad, président de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1, *représenté par Monsieur Thierry Kouamé, chargé de la politique documentaire au sein de l'Université Paris 1* ;
- Monsieur Barthélémy Jobert, président de l'Université Paris-Sorbonne – Paris 4, *représenté par Madame Clothilde Zur Nedden, directrice du Service commun de la documentation de l'Université Paris-Sorbonne Paris 4* ;
- Monsieur Frédéric Dardel, président de l'Université Paris Descartes – Paris 5 ;
- Madame Pascale Goetschel, maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1 ;
- Madame Brigitte Auby-Bucherie, directrice des bibliothèques universitaires de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3.

Le quorum étant atteint à 9H50, le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur Thierry Kouamé, chargé de la politique documentaire au sein de l'Université Panthéon Sorbonne-Paris 1, qui représente son président. Il accueille, par ailleurs, Madame Nadine Feindel, Attachée d'administration de l'Etat et gestionnaire du CTLes depuis le 1^{er} octobre 2016.

Le président attire l'attention des membres du Conseil d'administration sur trois points importants qui seront abordés durant cette séance :

- La mise en place de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- La réception du nouveau bâtiment, les modalités d'occupation des magasins et les répercussions sur l'organisation du travail au quotidien pour les équipes ;
- L'organisation par le CTLes d'une conférence internationale de l'IFLA programmée pour le mois d'octobre 2017. Cette manifestation se substituera aux traditionnelles journées professionnelles organisées par l'établissement.

En l'absence de questions diverses, le président soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal de la séance du 25 février 2016.

Madame Bonnefoy demande que l'on apporte une correction au procès-verbal en remplaçant sur la première page : « *Madame Chantal Bonnefoy, Receveuse perceptrice, Contrôle financier régional, Rectorat de Créteil* » par « *Madame Chantal Bonnefoy, Inspectrice divisionnaire des finances publiques au Contrôle budgétaire régional de la Direction régionale des finances publique d'Île-de-France* ».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. La modification demandée par Madame Bonnefoy sera apportée sur les documents qui seront mis en ligne sur le site du CTLes.

2. Budget rectificatif n° 2

Le président demande à Madame Feindel, nouvelle Attachée de l'administration de l'État, gestionnaire du CTLes de présenter le budget rectificatif n° 2 après quelques mots en guise d'introduction afin d'éclairer les membres du conseil sur son parcours.

Madame Feindel indique qu'avant de rejoindre le CTLes, elle a exercé précédemment en qualité d'Attachée d'administration de l'État au Centre national pour le Développement du Sport (CNDS).

La présentation des états budgétaires relatifs au budget rectificatif n° 2 est conforme aux nouvelles règles de présentation définies dans le cadre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Le budget rectificatif porte sur un ajustement des recettes et des dépenses.

Ces ajustements sont affectés à des sous-natures pour les recettes et des sous-destinations pour les dépenses, conformément à la GBCP.

Pour les opérations en recettes, celles-ci portent sur un montant de 37 202 € qui sont affectés à la sous-nature « *subvention pour charge de service public* » en vue d'un ajustement à la hausse correspondant, d'une part, à une subvention de 25 721 € versée par l'État au titre de la prise en charge des demandes de subvention CollEx – Conservation partagée ; d'autre part, à une subvention de 14 900 € versée par l'État au titre des développements informatiques que le CTLes doit réaliser. Enfin, la subvention pour charge de service public a été diminuée de 3 419 € au titre de la mise en réserve notifiée par le ministère au 1^{er} septembre 2016.

Toujours sur les opérations en recettes, un montant de 3 200 € a été affecté à la sous-nature « *Autres financements publics* » afin d'ajuster le coût réel lié à la vente d'un véhicule de service.

Enfin, il faut noter un ajustement à la baisse de 6 115 € affecté à la sous-nature « *Autres financements publics* » afin d'ajuster le budget relatif à l'organisation des 7^{es} Journées professionnelles du CTLes. Le directeur rappelle, sur ce dernier point, que le budget prévisionnel relatif aux Journées professionnelles du CTLes avait été calculé sur un nombre estimé de participants (80 participants) ; il y a eu moins de participants ce qui a entraîné une diminution des recettes et une diminution des dépenses. et donc moins de recettes et moins de dépenses.

Concernant les opérations en dépenses, elles s'élèvent à 28 006 € et résultent d'ajustements sur le fonctionnement et l'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, un ajustement à la hausse de 8 400 € a été affecté à la sous-destination « *informatique* » afin de couvrir les dépenses liées aux développements du progiciel FLORA pour la conservation partagée. Toujours pour la conservation partagée, un montant de 25 721 € a été affecté à la sous-destination « *Conservation* » pour le cadre des actions liées aux projets CollEx.

Un ajustement à la baisse de 6 115 € a été affecté à la sous-destination « *Valorisation de l'établissement* » afin d'ajuster le budget relatif à l'organisation des 7^{es} Journées professionnelles du CTLes et en réponse à l'ajustement à la baisse du même montant sur les opérations en recettes.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, un ajustement à la hausse de 3 500 € a été affecté à la sous-destination « *Informatique* » afin de prendre en charge les dépenses liées au développement de la base de gestion des périodiques du progiciel PMB.

En conclusion, le résultat prévisionnel de l'exercice est déficitaire de 42 911 € alors que le budget initial prévoyait un résultat déficitaire de 49 192 €.

Le directeur indique que les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de la sous-destination « *Informatique* » et concernant PMB sont liées à l'accroissement du nombre de plans de conservation partagée que le CTLes déploie avec ses partenaires.

Madame Feindel conclut sur la capacité d'auto-financement prévisionnelle qui est de 98 463 €. Elle ajoute que l'apport prévisionnel au fonds de roulement après adoption de ce budget rectificatif n° 2, sera de 23 824 €.

Monsieur Lecoq demande si la présentation de ce budget rectificatif n° 2 appelle des questions.

Monsieur Lecoq soumet au vote ce budget rectificatif n° 2 qui est adopté à l'unanimité.

3. Budget initial 2017

Monsieur Baraggioli précise que le budget initial 2017 est présenté en cohérence avec le dispositif posé à l'article 175 du Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Dans le dossier distribué en séance, figurent la note de présentation qui existait également lors des présentations des budgets primitifs par le passé ainsi qu'un certain nombre de tableaux réglementaires numérotés de 1 à 10. Ces tableaux sont obligatoires ; certains d'entre eux sont soumis au vote et d'autres sont donnés pour information.

Le directeur attire l'attention des membres du CA sur le fait que, le document présenté lors des précédents CA était à la fois un document de synthèse et un document analytique présentant les diverses opérations tant en recettes qu'en dépenses sur les différents comptes. Avec la mise en place de la GBCP, ces comptes n'existent plus du côté ordonnateur. En lieu et place, l'établissement a défini un certain nombre de destinations qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la tutelle et à partir desquelles a été bâti le budget 2017. Ce budget demeure voté par enveloppe comme par le passé.

En ce qui concerne les recettes, la programmation a été effectuée sur la base des dépenses réalisées dans le passé. L'établissement a identifié les recettes récurrentes parmi lesquelles la subvention pour charge de service public, les locations d'espaces et les opérations de prêts entre bibliothèques... Un crédit est également ouvert au titre de l'organisation du Congrès IFLA-ILDS.

En ce qui concerne les dépenses, il a fallu, à la fois, prévoir des autorisations d'engagement qui sont pluriannuelles (marché ménage de 3 ans, conventions de gestion des charges avec la BnF) et des crédits de paiements y afférant pour l'année 2017.

Les autorisations d'engagement sont égales aux crédits de paiement pour les autres opérations qui font l'objet d'un contrat annuel.

En ce qui concerne les produits, quatre sous-natures ont été définies :

- La subvention pour charges de service public ;
- Les autres financements de l'État (pour le CTLes, cela concerne la subvention reversée par le Rectorat de Créteil dans le cadre du remboursement des frais d'admission au restaurant interentreprises des agents dont l'indice est inférieur ou égal à l'indice nouveau majoré 466 ;
- Les autres financements publics (pour le CTLes, cela concerne la subvention versée au CTLes par le FIPHP car le CTLes compte un agent à mobilité réduite qui fait appel aux services d'un transporteur pour venir travailler tous les jours) ;
- Les recettes propres évoquées précédemment.

Le directeur propose d'examiner le tableau n° 6 sur lequel figurent :

En produits :

- La subvention pour charges de service public s'élève à 853 731 € ;
- Les autres subventions qui s'élèvent à 2 625 € ;
- Les autres produits qui s'élèvent à 718 419 €.

En charges :

- Les charges de personnel pour un montant de 128 250 € correspondant à un plafond d'emplois de 4 ETPT recrutés sur budget propre (un agent de catégorie A, Ingénieur d'études, un agent de catégorie B et deux agents de catégorie C) ;

- Les autres dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 548 551 €.

Le budget initial 2017 est présenté à l'équilibre.

Le directeur attire l'attention des membres du CA sur la page 2 de la note de présentation sur laquelle l'enveloppe de personnel est détaillée.

En ce qui concerne l'enveloppe d'investissement, le CTLes s'est engagé, le 25 février 2016 lorsqu'il a présenté ses orientations, à travailler sur le développement d'un service de numérisation pour le prêt entre bibliothèques (acquisition d'un scanner prévu).

L'enveloppe de fonctionnement fait apparaître un surcoût de l'exploitation puisque le CTLes a été livré de son extension, la superficie est donc plus importante et cela a une répercussion sur les frais de gestion que facturent la BnF.

Monsieur Lecoq ajoute que la tutelle a abondé les comptes du CTLes pour ce surcoût d'exploitation ce qui a permis de présenter un budget équilibré.

Le directeur revient sur les autorisations d'engagement qui ont été évoquées précédemment et en donne les détails :

- La première concerne le marché relatif à l'entretien des locaux ;
- La seconde concernant la BnF et plus précisément les charges liées à l'établissement ;
- La dernière concernant les frais de gestion couverts par une convention avec la BnF.

Le directeur rappelle que les tableaux suivants vont être soumis au vote des administrateurs :

- Tableau 1 : autorisations d'emplois sur lequel figurent les quatre ETPT mentionnés précédemment ;
- Tableau 2 : autorisations budgétaires sur lequel apparaissent les dépenses et les recettes, mais aussi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ;
- Tableau 6 : situation patrimoniale qui présente le compte de résultat prévisionnel, le calcul de la capacité d'autofinancement, l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés et la variation et le niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.

Monsieur Lecoq demande si la présentation du budget initial appelle des questions.

Monsieur Lecoq s'interroge sur la présente de tableaux qui portent la mention « *néant* ».

Madame Bonnefoy précise que ces tableaux sont obligatoires et que dès lors qu'ils ne sont pas renseignés, ils doivent porter la mention « *néant* ».

Madame Bonnefoy souhaite faire le lien entre le tableau 2 concernant les autorisations budgétaires d'une part et le tableau 6. Dans le tableau 2, nous sommes dans une configuration budgétaire et dans le tableau 6 dans une configuration comptabilité générale. Il y a bien concordance entre, d'une part, la comptabilité budgétaire et d'autre part, la comptabilité générale. Dans le tableau 6, il est repris, en charges, la dotation aux amortissements et, en produits, la reprise sur amortissements et provisions d'une part et la quote-part de la subvention d'investissement qui est portée au compte de résultat.

Madame Tsagouria demande si l'augmentation des charges de fonctionnement liées à l'extension s'élève à 450 000 € et s'ajoute au montant payé jusqu'à présent ?

Le directeur indique que l'augmentation représente 170 000 € qui viennent s'ajouter aux 280 000 € payés jusqu'ici.

Par ailleurs, Madame Tsagouria indique que son propre contrôle financier lui demande d'inscrire dans les crédits d'intervention, la subvention versée à l'association du personnel. Elle s'étonne que ce ne soit pas le cas pour le CTLes.

Madame Montagne indique que cette subvention est payée sur une classe 6 comme une charge classique et qu'elle n'a pas lieu d'être identifiée spécifiquement dans les crédits d'intervention.

Madame Tesnière remarque que le coût de la masse salariale des agents de l'État n'apparaît pas. Le directeur indique que le CTLes l'avait initialement fait apparaître dans le budget rectificatif n° 1 mais qu'à l'occasion des échanges avec les contrôleurs financiers, il avait cru comprendre qu'il n'était pas nécessaire de la faire apparaître.

Madame Tsagouria regrette l'absence de cette information qui ne permet pas d'avoir une visibilité complète de ce que représente le coût de fonctionnement du CTLes.

Monsieur Lecoq indique que cela pourrait tout-à-fait être introduit dans la note de présentation en indiquant : « *pour mémoire, nous rappelons que...* ».

Le directeur indique que ce sera fait de manière systématique lors de la présentation du prochain budget qu'il s'agisse de budgets initiaux ou de budgets rectificatifs.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur l'approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 et notamment sur l'adoption des tableaux 1, 2, 4 et 6.

Le budget initial 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est, par ailleurs, appelé à se prononcer par un vote sur l'octroi d'une subvention de 7 000 € à l'Association Culture Temps Libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles. L'octroi de cette subvention est adopté à l'unanimité.

4. Réactualisation de la cartographie des cycles et des processus du contrôle interne comptable

Madame Feindel présente l'organigramme fonctionnel nominatif pour la partie ordonnateur dans le cadre du dispositif du processus de contrôle interne budgétaire et comptable. L'organigramme présenté permet d'identifier les différents acteurs intervenant dans l'ensemble des processus budgétaires qui ont été recensés.

Ce document a été actualisé afin de prendre en compte les activités plus précisément liées à la GBCP.

Le contrôle interne budgétaire et comptable du CTLes se met progressivement en place et mettra l'accent, courant 2017, sur la cartographie des processus et des risques impactant les objectifs de qualité budgétaire. Un travail d'identification de ces risques auquel l'établissement peut être exposé sera opéré, compte-tenu des processus et des contrôles qu'il met en œuvre. Ce travail de recensement, de caractérisation et de hiérarchisation des risques constituera la démarche préalable à la détermination d'un plan d'actions qui vous sera présenté lors du CA de novembre 2017.

Monsieur Lecoq demande pour quelles raisons il n'y a pas de suppléant pour toutes les tâches recensées. Madame Feindel indique que ce sont des activités qui sont gérées par une seule personne et qu'il n'y a, pour l'instant, pas de suppléant sauf si, avec ce travail d'identification, on se rendait compte d'un besoin de suppléant, auquel cas, le document serait actualisé.

Madame Tsagouria souligne la clarté de ce document.

5. Point sur l'extension du CTLes

Un film en accéléré retraçant la construction des deux nouveaux bâtiments est projeté en séance. Il est commenté par le directeur. Au terme de cette projection, le directeur rappelle les éléments forts du programme de construction dont l'objectif était de doter

l'établissement de magasins supplémentaires afin de poursuivre le développement de son activité de stockage.

Il s'agissait de :

- 1) Mener en interne une réflexion sur la définition des besoins en termes de magasins, en s'appuyant sur l'existant. La solution qui consistait à mettre en place de nouveaux magasins de grande hauteur a été écartée au profit de l'implantation de magasins mobiles à double hauteur.
- 2) Réaménager et réhabiliter les espaces existants dans le bâtiment d'origine en les transformant en nouveaux bureaux notamment en transformant la salle de réunion en plateforme de travail. Il s'agissait aussi de créer de manière concomitante dans l'extension une nouvelle salle de réunion polyvalente pouvant servir à des formations.
- 3) Réduire les coûts de maintenance en équipant un bâtiment sur deux. Cette solution permettra par ailleurs de choisir à moyen terme le type de rayonnages nécessaires pour répondre aux besoins dans dix ans.
- 4) Répondre aux attentes des partenaires en particulier en ce qui concerne la conservation des grands folios. Dans le nouveau magasin, il est possible de ranger les grands formats de manière à faciliter leur communication.

Laurent Hédoïn indique que la livraison a été réalisée le 11 octobre 2016 ; ce qui a mis fin à un chantier de 24 mois, soit 6 mois de retard au total.

Le coût global de l'opération s'est élevé à 22,23 millions d'euros, avec 16,6 millions d'euros pour le bâti et 1,74 millions d'euros pour le mobilier du seul bâtiment A.

En ce qui concerne les réserves, les entreprises disposent de 30 jours, soit jusqu'au 11 octobre 2016 pour lever les réserves constatées par l'utilisateur avant le 11 octobre 2016. Ces mêmes entreprises disposent ensuite de trois mois, soit jusqu'au 11 janvier 2017 pour lever les réserves constatées durant les 30 jours suivant la date de livraison.

La période de garantie de 12 mois s'étendra jusqu'au 11 octobre 2017. Au cours de cette période, l'utilisateur pourra relever le cas échéant les dysfonctionnements qu'il sera amené à constater.

Laurent Hédoïn souligne le fait qu'il n'y a pas de réserves majeures (pas de lézardes dans les murs, pas de fuites d'eau, le bâti est sain). Quelques réserves mineures subsistent : il s'agit, pour le mobilier par exemple, de plinthes qui n'étaient pas d'aplomb.

Tout s'est globalement bien passé et le CTLes est très satisfait de cette livraison qui porte la capacité de stockage du CTLes à 130 kilomètres linéaires.

Concernant la phase d'exploitation, le CTLes a très rapidement sensibilisé les personnels à l'utilisation de ce nouvel outil et à la manière de l'exploiter. La direction a mis l'accent sur trois points forts :

- Prendre en compte les déplacements supplémentaires pour le personnel ;
- Optimiser les espaces ;
- Contenir les coûts d'équipement des rayonnages en codes à barres et les dépenses relatives à l'acquisition des conteneurs ;

Les équipes ont été tout particulièrement sensibilisées aux orientations suivantes :

- Résoudre la situation de saturation de l'existant en ouvrant un nouveau magasin de manière à absorber les nouveaux transferts sans perturber l'exploitation courante de l'existant ;

- Définir une stratégie qui permette d'exploiter de manière rationnelle les nouveaux magasins.

En conséquence, c'est un magasin constitué de rayonnages traditionnels et de rayonnages denses mobiles simple hauteur pouvant contenir des in-folios qui a été ouvert. Un deuxième magasin qui constitue le niveau bas des rayonnages denses mobiles double hauteur a été ouvert simultanément. L'accessibilité des documents étant moins aisée, ce sont les documents les moins communiqués qui sont adressés.

Des mouvements de collection sont à prévoir. Ils seront réalisés de manière ponctuelle, à la faveur d'une baisse d'activité dans le traitement courant. Ces mouvements porteront en particulier sur les fonds de périodiques identifiés dans le cadre des plans de conservation partagée.

En conséquence, des portions de magasins dans le bâtiment actuel seront libérées. Elles auront vocation à accueillir les collections soumises à forte rotation.

Une présentation détaillée du processus a été réalisée à l'intention des agents et le *Powerpoint* a été mis sur l'intranet de l'établissement

Laurent Hédoïn donne le détail de différentes visites qui ont été réalisées pour les bibliothèques à l'occasion de l'ouverture du nouvel équipement. Il cite le Centre technique de la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque de la Sorbonne. Au cours du mois de décembre sont d'ores et déjà programmées les visites de la Bibliothèque de la Fondation nationale des sciences politiques ainsi que de la Bibliothèque de l'École nationale des Chartes.

Le président du CA propose qu'un prochain conseil d'administration puisse avoir lieu au CTLes. Il pourrait être précédé d'une visite du bâtiment existant ainsi que du nouvel équipement.

Madame Mazens s'interroge sur la saturation actuelle des magasins existants. Laurent Hédoïn confirme que l'on peut à juste titre parler de saturation puisque sur une capacité de 75 kilomètres linéaires dans les magasins du bâtiment en exploitation, 74 sont occupés. Il rappelle que le CTLes intègre chaque année environ 4 kilomètres linéaires de collections à raison de 100 mètres linéaires par semaine. Enfin, il attire l'attention des membres du CA sur le fait que 4 kilomètres linéaires de collections de la Bibliothèque de l'INHA devraient quitter le CTLes au cours du premier trimestre 2017.

Madame Bobis souligne le poids énorme des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) qui sont stockées au CTLes. Elle insiste sur la problématique de la saturation des magasins de son établissement qui aura comme conséquence d'accroître le nombre de collections conservées dans les magasins distants du CTLes.

Monsieur Vallas demande quel appareillage utilise le CTLes pour accéder aux rayonnages mobiles double hauteur ?

Laurent Hédoïn indique que le niveau supérieur de ces rayonnages est équipé d'un caillebotis et que l'accès se fait à l'aide d'un escalier intégré à l'ensemble de la structure.

Madame Bonnefoy ajoute que, compte-tenu de ce qui vient d'être développé sur la capacité de stockage, elle invite le CTLes à développer ses services payants pour renforcer ses recettes propres. Elle demande par ailleurs si cette opération sera intégrée dans l'actif de l'établissement ; le cas échéant, il faudra tenir compte de la charge d'amortissement qui n'est pas négligeable dans le budget initial 2017.

L'agent comptable indique que le bâtiment sera intégré dans l'actif de l'établissement en 2017 et qu'il conviendra de prévoir les amortissements correspondants.

Madame Bobis souhaite revenir sur l'augmentation des ressources propres du CTLes évoquées par Madame Bonnefoy. Elle indique que des augmentations de tarifs ont été

adoptées dernièrement pour le stockage provisoire. Le loyer du stockage provisoire a été aligné sur le loyer du dépôt.

Elle indique que cette mesure a un impact important sur le budget de la BIS puisque plus de 50 % des collections de la BIS vont être conservées dans les magasins distants du CTLes. Les charges sont difficilement supportables. Elle souhaite que cette question puisse être traitée prochainement.

Madame Tsagouria et Madame Tesnière suggèrent à Madame Bobis de céder des collections au CTLes. Madame Bobis indique que la plupart des collections concernées sont des collections courantes dont la Bibliothèque à l'usage et qui ne peuvent être cédées.

Le président rappelle que la question des ressources propres a déjà été évoquée lors du précédent Conseil d'administration. Il avait été suggéré en séance que le développement des ressources propres nécessitait le développement des services. De ce point de vue-là, il existe une piste puisque le CTLes s'est engagé dans la voie de la diffusion par voie numérisée de documents qui ne sont pas sous droits. Le président ajoute qu'il avait évoqué une autre piste, celle de différencier la tarification en fonction de la nature des établissements. Il semble justifié que les établissements publics paient moins cher que les établissements privés.

Le directeur indique que ce qui coûte cher à l'établissement aujourd'hui, c'est, d'une part, la prise en charge par une société de déménageurs de tous les transferts réalisés à destination du CTLes et d'autre part, l'acquisition des conteneurs de conservation dans lesquels sont rangés les documents des bibliothèques qui déposent des collections. On pourrait donc très bien imaginer qu'une partie, voire la totalité du coût de ces conteneurs, soit facturée aux bibliothèques versantes. En effet les conteneurs ont vocation à conditionner les collections des bibliothèques versantes et pourraient être récupérés au même titre que les collections lors du retour dans la bibliothèque à l'origine du versement.

Le directeur ajoute à l'attention de Madame Bobis que le coût du stockage au CTLes est moins onéreux que celui de la Crypte de Notre Dame du Liban ou que celui de tout autre prestataire du secteur privé. Madame Bobis indique que le problème n'est pas tant le coût en soi, mais plutôt les dépenses liées aux coûts de conservation, en raison de l'insuffisance des magasins de son établissement. Pour la BIS, c'est une charge qui n'est pas comparable à celle supportée par les autres établissements.

6. Présentation de la convention de gestion des charges BnF-CTLes pour la période du 12 octobre 2016 au 31 décembre 2019

Monsieur Baraggioli indique que le document soumis à l'examen des membres du Conseil d'administration se présente en deux parties : la note de présentation d'une part, qui comporte un tableau réalisé par les services de la Direction des moyens techniques de la BnF, et d'autre part, par le texte de la convention de gestion des charges. Le surcoût est évalué à 170 000 € TTC par an. Ce montant a de fortes chances d'être revu à la baisse dans la mesure où les entreprises qui ont communiqué leurs tarifs ont pris, comme c'est l'usage, une marge de sécurité. En 2018, un nouveau calcul des charges sera réalisé à partir des dépenses réelles de 2017.

Le directeur attire l'attention des membres du CA sur l'article 4 de la convention car ce remboursement est réalisé par semestre et c'est l'un des éléments qui permet de remplir le plan de trésorerie. Cet élément fait partie des charges identifiées en dépenses.

Le président souligne que la clé de répartition des charges qui était jusque-là de 1/3 pour le CTLes et de 2/3 pour la BnF passe à 44 % pour le CTLes et à 56 % pour la BnF. Cela tient au fait que le CTLes occupe une superficie plus importante que par le passé.

La convention de gestion des charges, si elle est approuvée par le Conseil d'administration, fera l'objet d'un envoi pour visa au contrôleur financier du CTLes. Elle sera ensuite soumise à la signature de la BnF.

Le Conseil d'administration se prononce à l'unanimité sur l'autorisation qui est donnée au directeur du CTLes pour signer la convention de gestion des charges entre la BnF et le CTLes pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

7. Examen de la Convention IFLA-CTLes et présentation du budget de la 15^e Conférence internationale IFLA-ILDS

Le directeur annonce qu'en 2017, le CTLes organisera une conférence internationale sous l'égide de l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothèques et des bibliothécaires) et plus précisément de sa section « *Fourniture de documents à distance et partage des ressources documentaires* ».

Cette quinzième conférence qui est programmée du 4 au 6 octobre 2017, commencera le 3 octobre au soir puisqu'elle s'inscrit dans un schéma imposé par l'IFLA avec une réception de bienvenue qui est prévue la veille du premier jour du congrès. Le directeur souhaiterait que cette réception de bienvenue ait lieu à la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et à cet effet il adressera une demande officielle dès janvier 2017 à Monsieur le Directeur général de l'INHA.

Deux autres événements sociaux sont prévus : un cocktail dans un établissement prestigieux et un dîner de gala.

Le format de la manifestation, en ce qui concerne l'organisation, ressemble beaucoup à ce que le CTLes réalise à l'occasion de ses Journées professionnelles. Les recettes inscrites au budget proviendront du support financier apporté par des entreprises privées et par les frais d'inscription des participants. Le format de la conférence nécessite le développement d'un site dédié qui est présenté aux membres du Conseil d'administration par Laurent Hédoïn.

Le directeur précise que le mot d'introduction figurant sur la page d'accueil du site, a été rédigé par Monsieur Pentti Vattulainen, président du Comité « *Fourniture de documents à distance et partage des ressources documentaires* ».

Madame Groudiev suggère que cette introduction ainsi que le programme soient traduits en français. Le directeur indique qu'il veillera à ce que ce soit fait dans les meilleurs délais.

Le directeur détaille les trois options proposées dans le cadre du parrainage des entreprises. Le principe est identique à celui retenu pour les Journées professionnelles avec trois tarifs différents.

Quant aux frais de participation, ils sont alignés sur ceux pratiqués par l'IFLA pour cette manifestation.

Le budget prévisionnel présenté en séance est calculé sur la base de 100 participants payants et sur une participation des entreprises à hauteur de 9 500 € HT.

Le directeur présente une convention qui, après accord préalable des administrateurs, devra être signée avec l'IFLA. Il attire l'attention des administrateurs sur l'article 6 qui stipule que « l'IFLA recevra 80 % de toute recette supplémentaire de la Conférence ». Le directeur indique qu'il fera en sorte que le budget ne présente ni déficit ni bénéfice.

Madame Buxtorf se joint aux remarques de Madame Groudiev et relatives à la langue utilisée sur le site. Elle rappelle que le français est l'une des langues de l'IFLA, il est en conséquence important que le site soit traduit en français.

Madame Buxtorf demande par ailleurs si les organisateurs ont une idée du nombre des participants éventuels. Le directeur ne souhaite pas, pour des raisons logistiques, que le nombre dépasse les 150 participants. Il a d'ailleurs présenté un budget prévisionnel pour

100 participants. Il tient à préciser qu'en ce qui concerne la réception de bienvenue, seule une quarantaine de participants est attendue. Il ajoute enfin que l'amphithéâtre de la BULAC ne pouvant accueillir que 200 personnes, on ne pourra pas aller au-delà de 200 personnes y compris les intervenants.

Madame Tesnière demande quel sera le thème de cette conférence ? Le directeur donne la traduction française du thème « Aucune bibliothèque à la traîne : le partage des ressources au-delà des frontières ».

Madame Bobis souhaiterait avoir des éclaircissements sur le financement de l'opération. Le tarif de parrainage le plus élevé concerne-t-il des partenaires institutionnels ou bien des partenaires privés ?

Le directeur indique qu'il s'agit de partenaires privés. Madame Bobis indique donc que n'importe quelle société proposant de payer 3 600 € pourra intervenir à la tribune. Le directeur indique que, à l'instar de ce qui se pratique pour les Journées professionnelles du CTLes, dès lors qu'une société n'est pas liée aux métiers des bibliothèques, elle n'intervient pas à la tribune.

Monsieur Cobolet souhaiterait savoir si des visites sont prévues en complément du programme des trois jours. Le directeur indique que sur le programme, l'après-midi du dernier jour est dédié à des visites mais les établissements qui seront concernés par les visites n'ont pas encore été approchés. Monsieur Cobolet propose de prévoir une visite de son établissement.

Madame Tsagouria demande si les frais de mission des intervenants sont pris en charge ? Le directeur indique que le président de la section « *Fourniture de documents à distance et partage des ressources documentaires* » de l'IFLA a précisé que l'usage veut que l'établissement organisateur en l'occurrence le CTLes ne prenne aucun frais en charge. L'IFLA prévoit néanmoins une enveloppe pour la prise en charge de collègues dans de cas particuliers.

Madame Tsagouria suggère que ces frais soient inclus dans les dépenses prévisionnelles du budget de la manifestation.

Le président propose de voter :

- L'approbation des tarifs présentés et relatifs à l'organisation de la manifestation ;
- L'adoption du budget prévisionnel de la manifestation en retenant la suggestion qui vient d'être faite, à savoir d'examiner s'il est possible de dégager une enveloppe afin de couvrir les frais d'un intervenant dont l'établissement ne pourrait pas prendre en charge les frais de déplacement et de mission. Monsieur Thierry Kouamé suggère de demander à l'IFLA jusqu'à combien ils peuvent abonder ce type de dépense ;
- La signature par le CTLes de la convention relative à l'organisation de la 15^e Conférence IFLA-ILDS.

Les trois points sont adoptés à l'unanimité.

8. Plan de formation 2017

Le directeur présente le plan de formation qui a été approuvé par le Comité technique du CTLes en sa séance du 22 novembre 2016. Ce document fait le bilan des formations menées en 2016, il retrace également les orientations qui ont été prises par l'établissement en matière de formation. Enfin, il présente les formations programmées pour l'année 2017.

Le directeur met l'accent sur les thématiques retenues pour 2017 :

- L'univers professionnel ;

- La santé et la sécurité ;
- La préparation des concours de la fonction publique ;
- Les langues et la bureautique.

En ce qui concerne la santé et la sécurité, ce sont des formations obligatoires et réglementaires. En revanche, les autres formations répondent aux besoins ou envies exprimées par les agents.

Quinze formations ont été recensées. Le budget prévisionnel pour 2017 s'élève à 14 789 €. C'est un budget sensiblement identique à celui de 2016.

Deux agents ont demandé une formation à la « reliure et aux petites réparations ». Cette formation n'a pas été accordée de suite pour deux raisons :

- Les petites réparations sont détectées au moment du prêt des documents. Les documents que le CTLes prête sont des documents à plus de 95 % des documents qui n'appartiennent pas au CTLes et il semble difficile d'intervenir sans l'accord des différents chefs d'établissement ;
- Ces réparations sont, par ailleurs, très peu nombreuses et il y a de fortes chances qu'il n'y ait pas de mise en pratique de cette formation, par la suite.

Monsieur Lecoq souhaiterait qu'à l'avenir ce document fasse apparaître de manière claire les agents qui sont concernés par les formations recensées dans le document qui est présenté en séance.

Monsieur Cobolet souhaite connaître les facilités financières ou en termes de temps de travail qui sont offertes par l'établissement dans le cadre de la préparation au CAPES interne de documentation. Le directeur indique qu'il s'agit d'une préparation par correspondance assurée par le CNED pour laquelle l'agent travaille sur son temps libre.

9. Sorties d'inventaire

Le directeur présente le tableau qui récapitule les sorties de l'inventaire comptable pour un montant total de 19 936,45 €. Il s'agit soit de biens hors d'usage, soit de biens obsolètes.

Dans ce tableau figure la sortie de l'inventaire d'un véhicule de service qui a été acquis en 2006.

Le président soumet au vote la sortie de ces biens de l'inventaire comptable. La sortie des biens de l'inventaire comptable est adoptée à l'unanimité.

10. Conventions, contrats et marchés récents ou en cours

Le président invite les membres du Conseil d'administration à prendre connaissance du tableau relatif aux conventions, contrats et marchés récents ou en cours.

Le directeur souligne que ce document a servi pour l'élaboration du budget initial.

Madame Bobis demande si le marché de réalisation d'un film sur l'extension concerne le film présenté en séance. Le directeur répond par l'affirmative.

Madame Bobis s'étonne du coût élevé de la téléphonie est assez élevé. Le directeur indique que le CTLes est passé à la fibre et qu'un marché a été passé avec la société ADISTA.

Le président lève la séance à 11H40 et rappelle que le prochain Conseil d'administration aura peut-être lieu à Bussy-Saint-Georges.